

DÉPARTEMENT
AUBE
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
ST ANDRÉ

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Réglementation de la circulation
Restriction circulation et interdiction de stationnement
Chemin du Bert CORTINS**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la SARL DEBERT, sise 8 rue des Ponts, 10140 BRIEL SUR BARSE en date du 5 mars 2025, qui sollicite une restriction de circulation et une interdiction de stationner chemin du Bert CORTINS afin de procéder à des travaux de terrassement sous trottoirs pour le raccordement d'un coffret électrique ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une restriction de circulation et une interdiction de stationnement, comme indiqué ci-dessus ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité des usagers justifie pleinement l'interdiction apportée au libre usage de cette voie,

ARRETE

Article 1 : Du mercredi 12 mars 2025 et pendant toute la durée des travaux (soit 10 jours), la circulation se fera sur une chaussée réduite et limitée à 30 Km/h au droit du chantier chemin du Bert CORTINS, au droit du n°16.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules, sauf ceux nécessaires pour les travaux, sur l'emprise du chantier.

Article 3 : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

Article 5 : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . SARL DEBERT, sise 8 rue des Ponts, 10140 BRIEL SUR BARSE,

Fait à SAINT-ANDRE, le 6 mars 2025.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE